

## Projet psychologique

<b>Fiche action n°12 :</b> Rédiger un nouveau règlement intérieur définissant les attributions (administratif, recrutement, fiches de poste et formation) et missions du Conseil des Psychologues	
Axe stratégique	AXE 5 : Structuration/organisation des psychologues au CHL
Objectif opérationnel	Objectif I : Proposer une structuration représentative de la profession au sein de la CHL
Pilote de l'action	Alexandra Duputel
Priorité(s) du PTSM/PMP	
Population cible	
Périmètre territorial	CHL
Contexte	Dans le cadre de la création du projet psychologique au CHL et de la structuration en interne des psychologues, un règlement intérieur est à écrire pour en fixer les principes généraux, instaurer l'instance qui la compose, définir ses missions/attributions et sa composition, déterminer les conditions de son fonctionnement et formaliser ses relations internes et externes.
Description	Mise à jour du règlement intérieur
Etapes	<p>2027</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-état des lieux du règlement existant</li> <li>- modifications nécessaires à apporter</li> <li>- validation du nouveau règlement par le collège des psychologues</li> </ul> <p>2028</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- présentation du nouveau règlement à la DRH</li> </ul>
Partenaires	
Moyens	Direction, psychologues, Réunions dédiées
Indicateurs	La finalisation d'un règlement intérieur validé.